



**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- Mme FRANCOIS Valérie – M.  
FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL  
Patrick  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean  
Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - M. FAGOT  
REVURAT Yannick- M. JOLY Philippe – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –M.  
IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Franck - M. GUILAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS  
Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -  
**Procurations** : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. VINCENT Yvon à M. MOUGINET Dominique  
M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. GUEZET  
Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe -  
**Excusée** : Mme LORETTE Delphine  
**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 6  
Excusés : 1  
**Votants : 46**  
Date d'affichage : le 26 mai 2021

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 46  
Contre :  
Absentions :

**CT/PR**

08/05/2021  
ANIMATION DU TERRITOIRE

**Autorisation donnée au Président de signer une convention « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2021 » entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association Champenoux Fêtes et Animations**

**Vu** la convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015-2020 » signée entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association ADAS INRA.

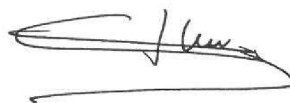
Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la petite enfance, de la culture et de l'animation, rappelle que le règlement d'attribution des subventions aux ACM doit être réétudié en vue d'une harmonisation à l'échelle du territoire. Elle informe les délégués communautaires que l'association ADAS INRA arrête son activité d'ACM et que l'association Champenoux Fêtes et Animations souhaite reprendre le portage d'ACM pour les enfants de la commune de Champenoux et des communes environnantes.

Dans l'attente d'un nouveau règlement sur les subventions aux ACM, il est proposé qu'une convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2021 » soit signée par les 2 parties prenantes (Communauté de Communes et Association Champenoux Fêtes et Animations).

Chantal CHERY propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer une convention d'une année pour permettre à l'association Champenoux Fêtes et Animations de reprendre le portage de l'ACM anciennement porté par l'ADAS INRA, et d'assurer la continuité du service sur le territoire.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2021 » selon les modèles annexés.



CLAUDE THOMAS  
2021.06.03 17:26:19 +0200  
Ref:20210603\_084601\_2-1-O  
Signature numérique  
le Président

Claude THOMAS